

L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE ETAPLES-SUR-MER



Diagnostic agricole réalisé dans le cadre
de la révision du P.L.U

Juin 2012

Sommaire

Préambule	page 3
Introduction du contexte communal	page 4
1 – LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE	page 5
1.1 Le foncier et les structures agricoles	page 5
1.1.1 Nombre d'exploitations agricoles et d'exploitants	page 5
1.1.2 Age des chefs d'exploitation	page 6
1.1.3 Une transmission assurée pour les futurs retraités	page 7
1.1.4 Situation géographique des sièges d'exploitation	page 7
1.1.5 Les statuts juridiques agricoles	page 8
1.1.6 La répartition de la surface, le faire valoir, les zones remembrées	page 9
1.2.. L'économie agricole	page 13
1.2.1 Des exploitations agricoles en polyculture élevage	page 13
1.2.2 Les exploitations de Etaples sur mer se diversifient	page 16
1.2.3 La main d'œuvre	page 16
1.3. Agriculture, environnement et cadre de vie	page 17
1.3.1 L'organisation du territoire	page 17
1.3.2 La contribution de l'agriculture à l'environnement	page 18
2.– QUELLES EVOLUTIONS POUR L'AGRICULTURE SUR ETAPLES SUR MER	page 19
2.1. Les 3 grandes catégories d'enjeux mis en exergue	page 19
2.2 Tableau récapitulatif des enjeux et préconisations	page 20
Conclusion	page 23

Préambule

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la ville de Etaples sur Mer, par souci d'intégration de toutes les composantes de son territoire, a attribué à la Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas de Calais, la réalisation d'un diagnostic agricole.

Ce diagnostic se veut être un outil d'aide à la décision, synthétique, pour une meilleure connaissance de l'agriculture du territoire communal et des activités économiques qui lui sont liées.

Ainsi, ce travail a pour objectif, d'une part de présenter l'agriculture de la manière la plus actualisée possible, à la date de la révision du document d'urbanisme, et d'autre part, d'évaluer ses évolutions à court et moyen terme.

Etabli dans un cadre spécifique, ce diagnostic pourra apporter des informations et des éléments de réflexion qui pourront servir de base à une démarche partenariale entre la commune et le monde agricole.

Outre ce rapport, une carte sur fond IGN au 1/25 000 localise les sièges d'exploitations agricoles avec leur type d'orientation.

Apparaît également le parcellaire ceinturant les zones urbanisées sous forme de grandes masses selon le type d'enjeux qu'elles représentent.

Enfin des équipements plus spécifiques tels que des bâtiments délocalisés, etc.... y sont également retranscrits.

Le présent diagnostic se décline en deux parties :

La première présente un état des lieux descriptif et commenté de la situation de l'agriculture de Etaples sur Mer.

La seconde fait état des enjeux ainsi que des perspectives à court et moyen terme de l'agriculture sur ce territoire.

Ce rapport constitue un outil d'aide à la décision des élus afin de fixer les orientations en matière d'urbanisme sur la base des fonctions de l'agriculture sur le territoire communal. Il correspond au volet agricole à intégrer au diagnostic global du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Introduction du contexte communal



La ville de Etaples sur Mer, est une ville de l'arrondissement de Montreuil, appartenant au canton de Etaples. Le territoire de Etaples sur Mer appartient à la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.

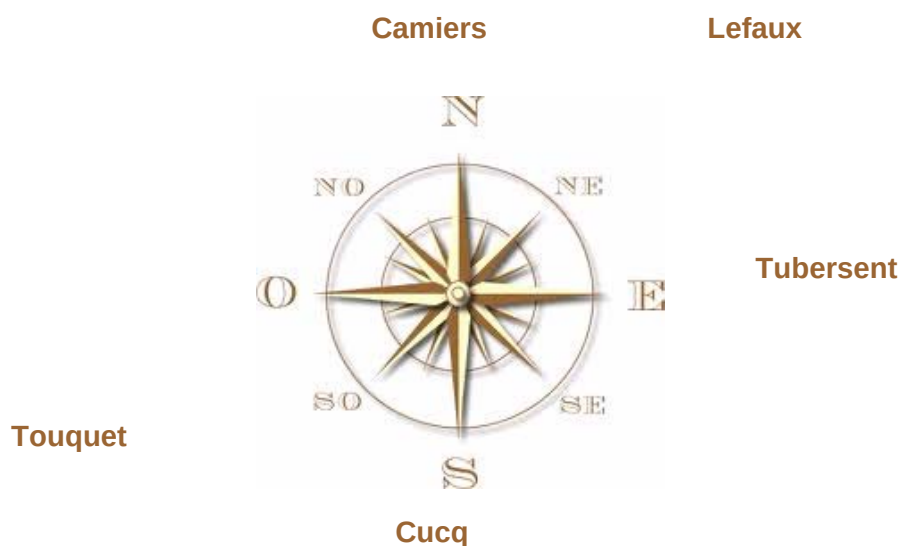
En 2008, on comptait 11491 habitants pour une superficie de 12.95 km² soit une densité de 887 habitants/km².

La commune est située à 34 kilomètres de Boulogne sur Mer, 14 Kilomètres de Montreuil.

Son territoire est très étiré du Nord Ouest au Sud Est.

Etaples sur Mer est limitrophe aux communes de Camiers au Nord, Lefaux au Nord Est, Tubersent à

L'est, Cucq au Sud et le Touquet au Sud Ouest.



La commune se situe dans la région agricole des bas champs picards. Sur le plan pédologique, le Pays de Montreuil est formé par un soubassement de craie recouvert de limons caillouteux très sensibles à l'érosion.

Cette région agricole, possède des sols de type argilo-sableux.

L'agriculture rencontrée est pour la majorité des exploitations de type polyculture élevage.

1 - Les principales caractéristiques de l'agriculture

1.1 - Le foncier et les structures agricoles

1.1.1 - Nombre d'exploitations agricoles et d'exploitants

En 1979, la ville de Etaples sur Mer comptait 10 exploitations agricoles professionnelles. Aujourd'hui, 4 exploitations agricoles professionnelles sont référencées. En 30 ans, la ville de Etaples sur Mer a perdu plus d'une exploitation sur deux, soit plus que l'ensemble du département qui en perdait plus de 35 % sur la même période (source Agreste).

	Nombre d'exploitations			
Années	1979	1988	2000	2012
Exploitations professionnelles	10	8	7	4

Tableau 1: Source Agreste, DRAF NPDC, Srise, et Enquêtes Chambre d'Agriculture 2012

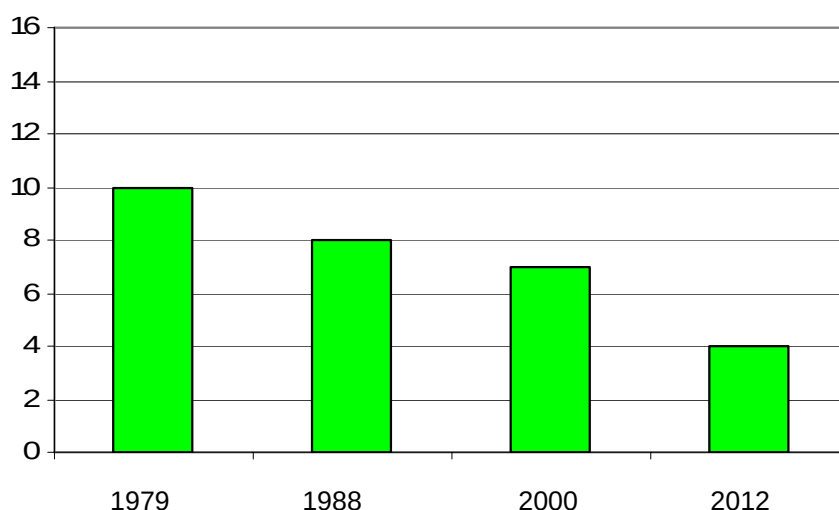


Figure 1: Evolution du nombre d'exploitations entre 1979 et 2012

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture – Mars 2012

D'un point de vue général, les causes d'arrêt sont multiples: départs en retraite dans la majorité des cas, déséquilibres graves d'exploitation suite à d'importantes emprises foncières imposant l'arrêt, problèmes économiques d'ordre général, problème de santé...

Sur Etaples sur Mer, la diminution du nombre d'exploitations est toutefois à relativiser, en effet, comme au niveau national, la tendance est à l'agrandissement des structures.

Dans ce cas, les surfaces potentiellement libérées servent à conforter et à réorganiser les exploitations agricoles existantes.

Par ailleurs, ces exploitations grandissantes regroupent souvent plusieurs familles sur une même unité de production.

Sur les 4 exploitations dont le siège est situé sur la ville d'Etaples, les 4 ont assisté à la réunion d'information et ont accepté de répondre à l'enquête.

Ont été recensés 8 chefs d'exploitation dont un double actif.

1.1.2 - Age des chefs d'exploitation

L'âge moyen des exploitants est de 47 ans. Sur les 8 chefs d'exploitation enquêtés, trois d'entre eux sont âgés de moins de 50 ans.

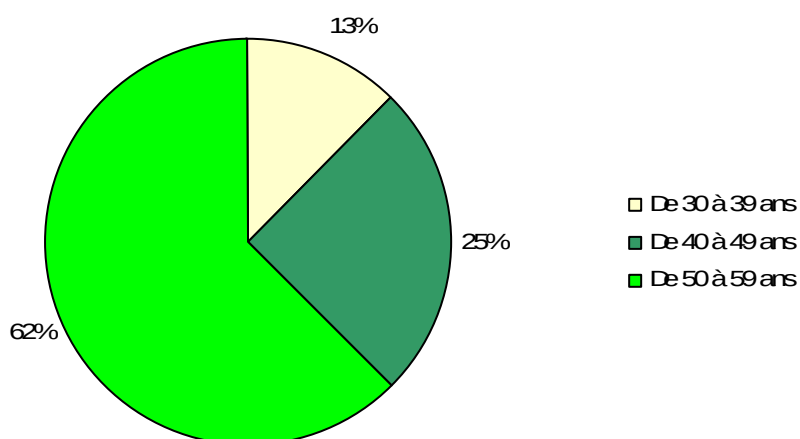


Figure 2: Répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âge

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture – Mars 2012

Deux exploitants sur huit se sont installés il y a moins de 6 ans.

1.1.3 - Une transmission des exploitations assurée pour les futurs retraités

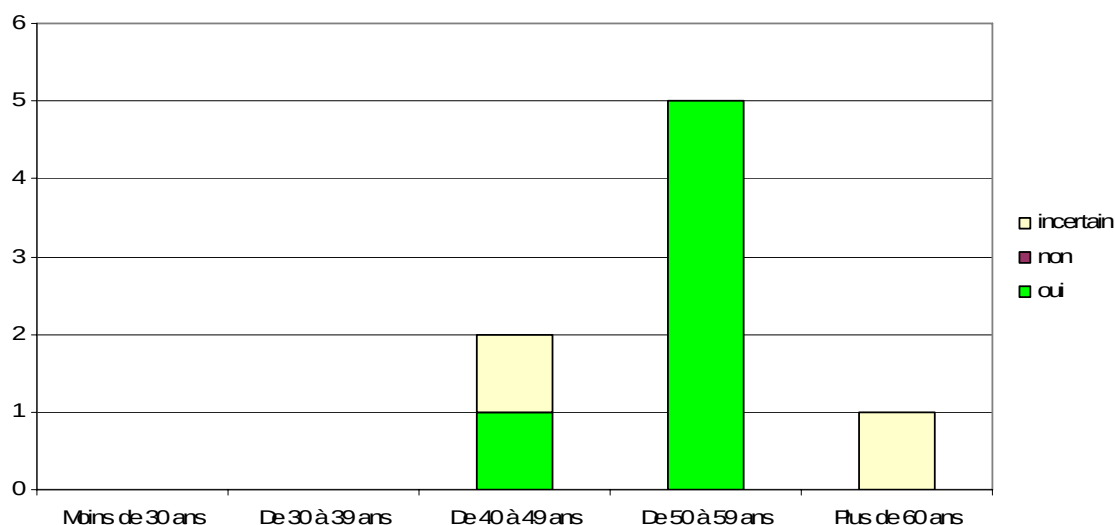


Figure 3: Perspectives de transmission par tranche d'âge des chefs d'exploitation

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture – Mars 2012

Les plus jeunes chefs d'exploitation ne se projettent pas encore dans une future transmission de leur exploitation.

Les exploitants en milieu de carrière ont le désir de transmettre leur exploitation. Cependant, ils ont des enfants jeunes et/ou réalisant des études agricoles. La réalisation de la transmission est donc encore incertaine.

Par contre pour les exploitants dans la tranche d'âge 50-59 ans, le désir de transmettre leur exploitation à une descendance est bien présent et l'avenir des exploitations de Etaples sur Mer est donc à prévoir sur le long terme.

1.1.4 - Situation géographique des sièges d'exploitation

Les sièges d'exploitation sont assez reculés des zones urbanisées.

Néanmoins, ce n'est pas le cas du parcellaire qui est enchevêtré dans les habitations.

Sur la carte jointe au diagnostic, une distinction est faite dans le repérage des sièges : ceux sans élevage, ceux avec élevage soumis au RSD ou aux ICPE.

1.1.5 - Les statuts juridiques agricoles

STATUT	Nombre d'exploitations concernées	Surface totale exploitée	Surface Agricole Utile moyenne/Sté	Nombre de personnes sur l'exploitation (chef + Mo)
GAEC	2	381.82	190.91	6+2
INDIVIDUEL	2	115	57.5	2+ 1.5

Tableau 2: Répartition des exploitations selon leur statut juridique

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture – Mars 2012

Le statut d'exploitation individuelle correspond au statut juridique de deux exploitations sur la Ville de Etaples sur Mer.

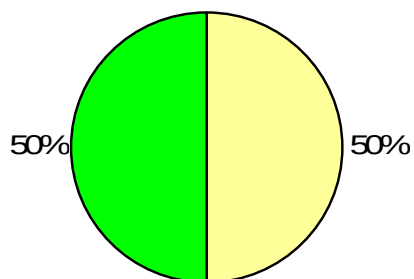
Les exploitations dites « sociétaires » se sont également développées. Elles réunissent plusieurs agriculteurs.

Chacun apporte du capital et sa propre force de travail. De cette association naît une société agricole qui a une existence juridique à part entière.

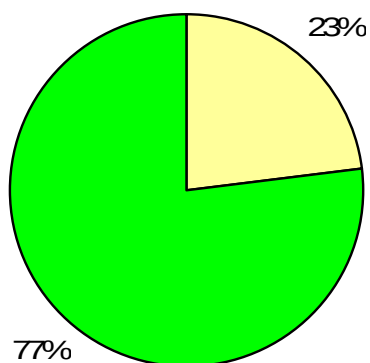
Economiquement et socialement, elles restent des entreprises familiales comme le sont les exploitations individuelles.

En effet, les formes sociétaires telles que GAEC (Groupement d'exploitations en commun) ont été pensées par le législateur de manière à conserver un caractère familial aux entreprises agricoles.

En terme de surface agricole, ceux sont les exploitations sous forme sociétaires qui mettent en valeur la plus grande part de surface agricole utile. En effet, les GAEC exploitent plus des $\frac{3}{4}$ de la surface totale exploitée par les exploitations ayant leur siège sur la commune de Etaples sur mer.

Répartition en nombre d'exploitations

■ Exploitations individuelles ■ Exploitations sociétaires

Répartition en surface exploitée

■ Exploitations Individuelles ■ Exploitations Sociétaires

Figure 4: Répartition des différentes structures agricoles
Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture – Mars 2012

1.1.6 - La répartition de la surface, le faire valoir, les zones remembrées

1.1.6.1 - La répartition de la Surface Agricole Utile

↳ **La SAU Communale** (source RGA 2000 et enquêtes Chambre d'agriculture 2012) correspond à la surface agricole exploitée sur la commune par tous les agriculteurs, y compris ceux dont le siège n'est pas situé sur la commune.

Cette donnée permet d'apprécier le pourcentage de terres agricoles dans la commune par rapport à la surface totale communale.

Surface cadastrale totale de la commune	Dont surface agricole (=SAU communale)
1295	372 soit 29 %

Tableau 3 : Répartition de la SAU communale

Source : RGA 2000, Enquête Chambre d'Agriculture – Mars 2012

Un peu plus d'**1/4 de la surface cadastrale** de la commune est donc mis en valeur par l'agriculture.

↳ **La SAU des exploitations** correspond à la surface agricole exploitée par les agriculteurs de la commune, y compris sur d'autres communes.

SAU totale (Ha) des exploitations de la commune	Dont ha sur Etaples sur Mer	Dont ha hors commune
502.13	237.45 soit 47 %	264.68 soit 53 %

Tableau 4: Répartition de la SAU des exploitations

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture – Mars 2012

Les exploitations d'Etaples sur mer exploitent plus de la moitié de leur SAU sur les communes extérieures : Frencq, Le Faux, Cucq, Bécourt, Bréxent, Tubersent...

Surface agricole Utile des 4 exploitations de Etaples sur Mer

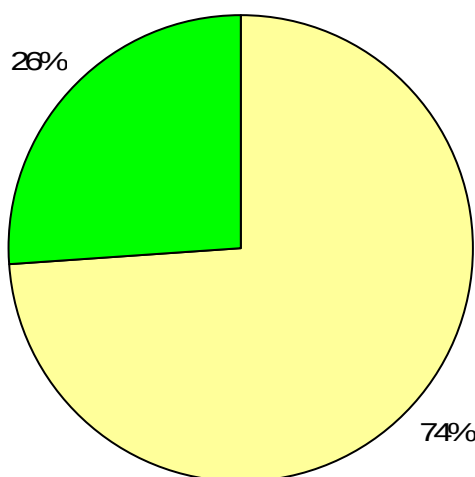
Répartition des surfaces par exploitation professionnelle	
Moins de 25 Ha	0
De 25 à 50 Ha	2
De 50 à 75 Ha	0
De 75 à 100 Ha	1
De 100 à 125 Ha	0
Plus de 125 Ha	1

Sur la commune, 1 exploitation met en valeur plus de 100 Ha

L'exploitation de terres en dehors de la ville de Etaples sur Mer démontre que les exploitations ne se développent plus seulement au niveau communal mais également à l'échelle d'un territoire. C'est la conséquence de l'agrandissement des structures.

1.1.6.2 - La répartition entre Terres labourables et Prairies : constat de la prédominance des terres

La répartition des surfaces exploitées par les agriculteurs de la ville d'Etaples sur mer est la suivante :



■ Terres labourables ■ Prairies

- 73.76 % en terres labourables
- 26.24 % en prairies

(Source enquêtes Chambre d'Agriculture Mars 2012)

La part en prairie est légèrement supérieure à celle du département (81% en terres labourables et 19% en prairies).

Ainsi, il est important de protéger ces 26.24 % de prairies afin de maintenir l'élevage sur le territoire.

1.1.6.3 - Mode de faire-valoir : le fermage domine

- Le faire valoir direct : l'agriculteur est propriétaire des terres qu'il cultive
- Le faire valoir indirect : l'agriculteur loue les terres qu'il exploite à un propriétaire

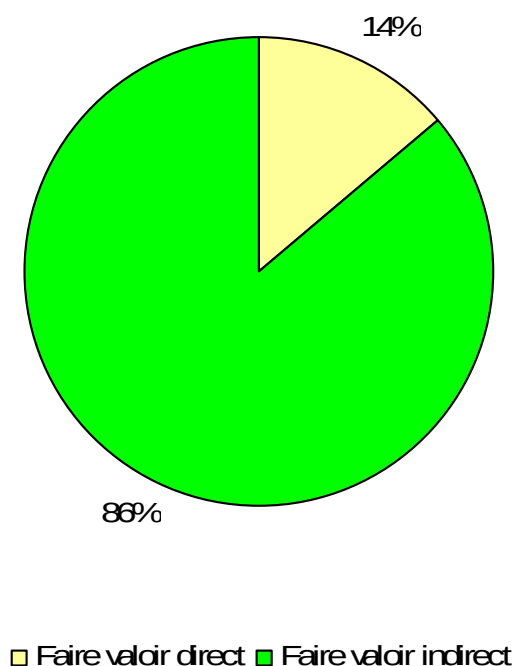


Figure 5: Dominance du faire valoir indirect sur la commune

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture – Mars 2012

Les agriculteurs de Etaples sur Mer sont locataires de 95% des terres qu'ils exploitent. La plupart des agriculteurs ont contracté avec leurs propriétaires un bail à long terme.

Ces valeurs sont supérieures aux moyennes départementales : 14 % en propriété, 86 % en fermage.

Cette part importante du fermage dans la SAU implique une grande incertitude pour les agriculteurs sur la pérennité d'utilisation des terres.

Cela démontre que les agriculteurs de Etaples sur mer maîtrisent peu le foncier qu'ils exploitent.

Ensuite, afin de pérenniser les exploitations sur lesquelles de lourds investissements ont souvent été réalisés, les exploitants ont besoin d'une certaine sécurité et assurance dans le temps au regard des pressions qu'elles peuvent subir.

La somme de ces deux facteurs peut fragiliser les exploitations face à un développement mal maîtrisé de consommation du foncier.

Ainsi, l'instauration de document d'urbanisme tel que le PLU permet de maîtriser la consommation d'espace tout en répondant aux besoins de développement de la collectivité.

1.1.6.4 - Les zones remembrées - L'aménagement foncier

Le territoire de Etaples sur mer a été remembré.

On constate également des regroupements de parcelles à l'amiable.

1.1.6.5 - Typologie du sol

Le type de sol dominant est limono argileux. Ces limons sont très sensibles à l'érosion. Les exploitants agricoles se plaignent de phénomène de battance.

1.2 - L'économie agricole

La méthode de production de la majorité des exploitations est l'agriculture conventionnelle, les pratiques de production sont très raisonnées.

Une exploitation sur les 4 est totalement convertie à l'agriculture biologique.

1.2.1 - Des exploitations agricoles en polyculture-élevage

Les exploitations de la commune ont été recensées selon leur activité principale:

↳ 1 exploitation pratiquant l'élevage de chevaux (1cheval d'élevage + 2 en pension)

↳ 3 exploitations en polyculture élevage de type bovin

1.2.1.1 - Les productions végétales

Comme le montre le graphique réalisé sur la base de la Surface Agricole Utile des exploitations ayant leur siège sur la ville de Etaples sur Mer, les productions végétales sont diversifiées, les cultures produites étant directement liées au système de production.

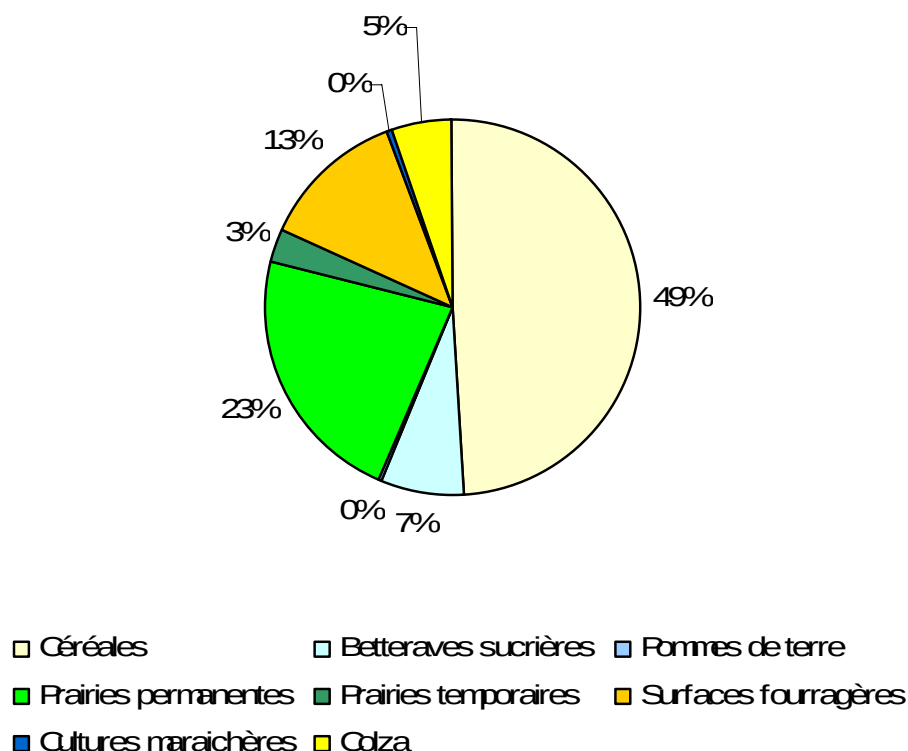


Figure 6: Répartition des productions végétales

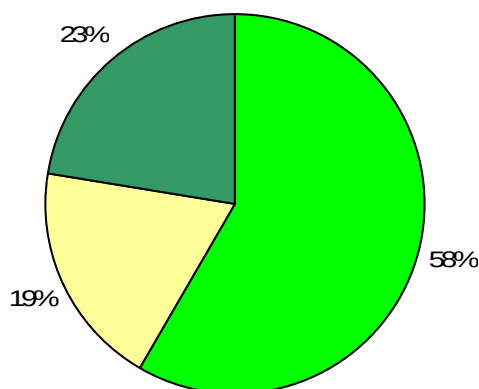
Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture – Mars 2012

La part prédominante des céréales (49%) s'explique par le fait que cette culture entre obligatoirement dans l'assolement d'une exploitation pour une bonne rotation des cultures (retour tous les 3 ans d'une culture identique sur la même parcelle).

Au vu de la présence de l'activité d'élevage sur le territoire communal, les surfaces fourragères représentées par l'ensemble « prairies + surfaces fourragères » représentent 38.02% de la surface agricole utile des exploitations.

Une exploitation produit des cultures dites spécialisées : vergers (4 hectares, 2 Hectares en production et 2 Hectares en plantation).

1.2.1.2 - La production animale



■ %vaches laitières ■ %vaches allaitantes ■ %taurillons à l'engraissement

L'élevage présent sur la ville de Etaples sur mer est de type bovin.

2 exploitations sont classées. Une exploitation est sous le régime sanitaire départementale.

Une exploitation fait également élevage de chevaux.

Type d'élevage	RSD	ICPE			
		Déclaration	Déclaration avec contrôle périodique	Enregistrement	Autorisation
Distance réglementaire	5 m	100 m	100 m	100 m	100 m
Veaux de boucherie ou bovins à l'engraissement	1 à 49	50 à 200	201 à 400	NC	plus de 400
Vaches laitières (décret du 15 juillet 2011)	1 à 49	50 à 100	101 à 150	151 à 200	plus de 200
Vaches allaitantes	1 à 99	100 et plus	NC	NC	NC
Volailles	1 à 4999 AE*	5000 à 30000 AE*	NC	NC	plus de 30000 AE*
Porcs	1 à 49 AE*	50 à 450 AE*	NC	NC	plus de 450 AE*
Ovins	toutes tailles	NC	NC	NC	NC
Caprins	toutes tailles	NC	NC	NC	NC
Equidés	toutes tailles	NC	NC	NC	NC
Lapins	500 à 2000	2000 à 6000	NC	NC	plus de 6000

1 poule, 1 poulet, 1 faisan,
1 pintade, 1 poulette= 1AE

1 porc sevré de moins
de 30 kg=0,2 AE

1 cochette pleine,
1 truie, 1 verrat= 3 AE

* AE= Animaux équivalents

De plus, la loi a instauré une règle de réciprocité qui oblige le tiers à respecter les mêmes distances d'éloignement vis-à-vis des élevages.

1.2.2 Les exploitations de Etaples sur mer se diversifient

1.2.2.1 Activité d'accueil, de service et d'hébergement

▪ Vente au détail sur les exploitations

1 exploitation pratique de la vente directe à la ferme : fruits et légumes et viande bovine

Il n'y a pas d'atelier de découpe à la ferme, c'est un prestataire extérieur qui découpe la viande, puis elle est revendue sur l'exploitation.

▪ Activité d'accueil

Une exploitation pratique de l'hébergement à la ferme : gîtes ruraux

▪ Projets de diversification

1 projet d'accueil à la ferme afin de fêter des anniversaires d'enfants a été recensé.

Cette même exploitation envisage de faire des stages de plantation, taille, greffage et agroforesterie et de développer la technique de la permaculture. Elle envisage également la mise en place d'un point de vente de produits agricoles régionaux.

▪ Projets de valorisation d'anciens bâtiments agricoles

1 exploitation envisage la création d'un gîte rural dans les bâtiments existants de l'exploitation.

1.2.3 - La main d'œuvre

Des emplois sont générés par l'activité agricole. On recense effectivement 5 salariés agricoles : 4 emplois permanents (3 à temps plein et 1 à mi-temps) et 1 emploi saisonnier.

Le secteur employant de la main d'œuvre saisonnière est la récolte des pommes.

Aucune embauche n'a été mentionnée par les agriculteurs exploitants sur le court terme, c'est-à-dire dans les cinq prochaines années.

1.3 - Agriculture, environnement et cadre de vie

1.3.1 - L'organisation du territoire

Tout d'abord, la révision du PLU doit être motivée par le souci de voir pris en compte les principes d'aménagement du territoire énoncés dans le Code de l'urbanisme et émanant de textes structurants comme la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (S.R.U) ou la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 notant le nécessaire équilibre entre espace urbain et espace agricole et la gestion économe du sol.

En effet, la consommation de terrains agricoles au profit des extensions urbaines à vocation d'habitat, d'équipements ou d'activités fait disparaître un bien non renouvelable et peut occasionner dans certains cas de graves déséquilibres d'exploitations agricoles.

Ces conséquences devront être appréhendées et évitées lors de la recherche des zones de développement communal.

1.3.1.1 - Les grands espaces agricoles du territoire

Ils se situent tout autour de la zone urbanisée et plus particulièrement au Nord-Ouest et au Sud-est de la commune.

Ils forment de grandes entités foncières qui structurent le territoire communal se prolongeant sur le territoire des communes voisines, formant un ensemble indissociable.

Ainsi, afin de préserver cette structuration, il est préconisé de concentrer l'urbanisation prioritairement dans les principales zones construites tout en préservant les parcelles à enjeux forts que sont les parcelles attenantes des sièges d'exploitation.

1.3.1.2 - Les Zonages environnementaux

Sur le territoire de Etaples sur Mer, on dénombre une superposition de zonages environnementaux :

-ZNIEFF de type 1 :Dunes de Camiers et Baie de Canche

-ZNIEFF de type 2 : La Basse vallée de la Canche et ses versants en aval d'Hesdin

-Natura 2000 Zone de protection Spéciale : Estuaire de la Canche

-Natura 2000 Zone spéciale de Conservation : Baie de Canche et couloir des trois estuaires

Estuaire de la Canche, dunes picardes
plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen

-ZICO : Estuaire de la Canche

Plateaux agricoles des environs de Frencq

De plus, la ville d'Etaples sur mer est classée Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

1 3.2 - La contribution de l'agriculture à l'environnement

Les agriculteurs de Etaples sur Mer façonnent des paysages diversifiés grâce aux productions qu'ils cultivent et ces espaces sont appréciés des citoyens comme lieu de vie, synonyme de détente et de loisirs.

Ainsi le territoire de la commune de Etaples sur Mer offre une large palette paysagère :

↪ Des grandes cultures s'observent au Nord-est et Sud-est de la commune

↪ Quelques prairies s'intercalent entre les terres labourables.

↪ A l'Ouest du territoire communal, la faible part de l'espace agricole se trouve imbriquée dans les espaces urbanisés.

L'agriculture est également garante des éléments paysagers qui structurent le paysage rural tel que les chemins, les haies, les bosquets, les arbres isolés, les prairies, les bandes enherbées. Ces éléments présentent également un intérêt écologique dans l'espace rural.

Les agriculteurs de Etaples sur Mer ont également à respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral des Zones Vulnérables auquel est soumis l'ensemble du bassin Artois-Picardie imposant notamment des bandes enherbées le long des cours d'eau, des distances d'épandage, la mise en place de couverts végétaux (CIPAN : Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates).

Deux exploitations sur les quatre ont une mesure contractuelle de type agri environnemental en cours :

- Contrat enjeu eau et agriculture conclu avec l'agence de l'eau (couvert herbacé)
- Contrat agroforesterie (pré verger)
- Mesure agro environnementale territorialisée (réduction d'engrais sur prairies)

2- Quelles évolutions pour l'agriculture de Etaples sur Mer ?

2.1 - Les trois grandes catégories d'enjeux mis en exergue sur la commune

Les 4 sièges d'exploitation de la commune ont été localisés sur la carte jointe en annexe en précisant à chaque fois le type d'exploitation et la réglementation à laquelle les exploitations d'élevage sont soumises.

Sur le territoire de la ville de Etaples sur Mer nous avons identifié 3 grands types d'enjeux :

- **Les parcelles essentielles à la fonctionnalité du siège**, qui sont situées dans un entourage proche des bâtiments, et qui sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'exploitation (parcelles dont l'enjeu est lié à la proximité de l'exploitation) afin de :
 - faciliter la circulation et l'accès aux parcelles
 - faciliter la circulation des engins autour des bâtiments
 - permettre le développement économique du siège si besoin (extension de bâtiments, modernisation, création d'un nouvel atelier,...)
 - limiter les nuisances au voisinage
- **Les parcelles dont l'enjeu est lié au type de production** (verger, maraîchage, serres) directement lié à la survie économique de l'exploitation
- **Les parcelles dont l'enjeu est lié à la taille de l'exploitation** (risque de grave déséquilibre économique en cas de perte de surface)

Il ressort que la taille des exploitations est insuffisante en raison d'une prédominance de la culture des céréales qui demande de grandes surfaces.

Cependant, la principale difficulté rencontrée par les agriculteurs de Etaples sur mer est de trouver des nouvelles surfaces à acheter ou louer en raison du développement de l'urbanisation de la commune.

Le foncier est le premier outil de travail des agriculteurs. C'est un bien précieux et de plus en plus rare.

Deux certitudes sont à mettre en évidence car elles demeurent :

- Le foncier agricole est une ressource rare, précieuse et fragile
- L'artificialisation des terres agricoles est un processus irréversible

🔗 Deux certitudes suffisantes pour, au nom du principe de précaution, mobiliser tous les appuis et outils disponibles pour faire les choix les plus pertinents en matière de développement urbain.

➔ Opalopolis :

La Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale a souhaité créer un parc d'activités afin de développer les activités économiques et l'offre d'emploi.

L'aménagement du projet Opalopolis défini à l'échelle d'un périmètre de 100 Hectares est prévu en plusieurs phases. Il sera localisé en partie sur de la zone mise en valeur par l'agriculture..

2.2 – Tableau récapitulatif des enjeux et préconisations

ENJEUX	POINTS DE REPERE	PRECONISATIONS
Economie agricole rime avec économie du foncier	- Les terres agricoles sont des biens non renouvelables - Face à l'extension spatiale des espaces urbanisés et aux incertitudes liées à la cohabitation entre activité agricole, activité économique, l'agriculture doit pouvoir trouver un appui pour garantir l'avenir de ses activités - Il faut prendre en compte les attentes du législateur (loi SRU, loi ENE...) - Les emprises peuvent déséquilibrer les exploitations compte tenu de la SAU moyenne et du fait que les exploitants sont essentiellement locataires	- Densification des futures zones à urbaniser - Permettre la pérennisation des sièges d'exploitation, notamment ceux situés dans ou en limite du tissu urbain
Diversification des exploitations	- Une exploitation pratique une activité d'accueil. Potentiel de développement sur la commune compte tenu de la situation géographique de Etaples sur mer. Projets d'agriculteurs de se lancer dans l'accueil par le biais de ferme pédagogique (Savoir vert) - Terroir mis en valeur par des activités de vente directe - Projets d'exploitants pour la transformation de bâtiments agricoles en gîte rural	- Il apparaît nécessaire d'encourager les initiatives (développement de magasins de vente directe, marchés de producteurs) par des mesures, des actions à l'échelon communal - Le règlement des zones devra permettre les activités d'accueil (gîte, chambre d'hôtes et d'étudiants, salle d'accueil pour activités pédagogiques). En zone A, ces activités sont envisageables à condition que le PLU identifie les bâtiments qui pourraient les accueillir
Permettre l'utilisation des énergies renouvelables	Permettre aux exploitations l'utilisation des énergies renouvelables (projet de méthanisation)	Le règlement des zones devra autoriser l'utilisation et le développement des énergies renouvelables

ENJEUX	POINTS DE REPERE	PRECONISATIONS
Circulation agricole	Des accès aux parcelles indispensables	Négociation avec les agriculteurs des aménagements de voirie urbaine au regard du gabarit du matériel agricole
Agriculture et environnement	- Des espaces naturels préservés par l'agriculture Les agriculteurs sont acteurs de la préservation de la biodiversité : - Du point de vue réglementaire - La région Nord pas de Calais est en zone vulnérable. La réglementation met en œuvre des obligations fixées au titre de la directive nitrates. -Implantation de bandes enherbées ou boisées le long des cours d'eau BCAE -Couverture progressive des sols en période de lessivage - Surface d'équivalence topographique : présence minimale d'éléments pérennes du paysage (haies, jachères..) à maintenir ou à créer sur l'exploitation - Du point de vue contractuel - Mesures agro environnementales visant à améliorer les impacts environnementaux de l'agriculture	- Aborder la prise en compte de l'environnement par le côté réglementaire notamment à travers le Plan Local d'Urbanisme est plutôt mal vécu par les agriculteurs qui le perçoivent comme une contrainte. Des démarches participatives ou contractuelles sont donc à privilégier pour une appropriation par les agriculteurs en partenariat avec les acteurs locaux - Il faut privilégier le classement en zone A des secteurs agricoles

Conclusion

Au travers des caractéristiques de l'agriculture sur Etaples sur Mer, détaillées dans ce diagnostic, on constate que l'agriculture remplit des fonctions essentielles pour le territoire :

Tout d'abord, une fonction économique, par ses activités de production.

Dans ce domaine, les effets sont non seulement directs, mais aussi indirects avec des secteurs d'amont (agrofourniture, machinisme, travaux agricoles), d'aval (agroalimentaire), et d'accompagnement (formation, gestion, finances).

Ensuite, une fonction territoriale par ses actions en faveur de l'environnement, du paysage (mise en valeur du territoire), de la vie rurale, ou des relations ville-campagne.

Le maintien de ces fonctions passe donc par la nécessité de préserver l'activité agricole dans l'ensemble, tout en facilitant son développement et son adaptation.

Le métier doit rester attractif et offrir des perspectives d'avenir, pour assurer de nouvelles installations.

Si l'agriculture demeure une activité dynamique sur la commune (jeunes agriculteurs, diversification...), elle pourra continuer à assumer des fonctions intéressantes et essentielles pour le bien être des habitants.

Différents enjeux peuvent permettre de répondre à cet objectif :

🔗 **Gérer le foncier de façon économe et concertée**

🔗 **Maintenir une agriculture fonctionnelle et compétitive sur le territoire**

🔗 **Conforter la participation de l'agriculture à l'identité, à l'équilibre et à l'attractivité du territoire**

- **Gérer le foncier de façon économe et concertée**

Sur la commune de Etaples sur mer, il apparaît donc nécessaire à travers le PLU de lutter contre le mitage de l'espace et de limiter les zones d'instabilités et d'emprises foncières.

- **Maintenir une agriculture fonctionnelle et compétitive sur le territoire**

Pour se pérenniser et se transmettre, les exploitations agricoles doivent bénéficier d'un cadre de travail préservé et fonctionnel qui leur permet de se développer dans les meilleures conditions.

Pour cela, l'agriculture a un besoin permanent de se moderniser, se mettre aux normes, se développer pour s'adapter à la conjoncture économique.

Le bassin de consommation potentiel du territoire de Etaples sur mer est intéressant et permet une transformation et une valorisation des produits en circuits courts. La vente en circuits courts ne peut pas se suffire à elle-même, il est indispensable de la coupler avec la vente en circuits longs.

Le développement des activités de diversification et de services, alimentaires ou non, offre de nouveaux débouchés qui renforcent le dialogue agriculteurs-citadins et doivent être encouragés.

Le règlement du PLU devra être un moteur pour permettre la pérennisation de l'activité agricole, en privilégiant un classement en zone A des espaces agricoles, avec un règlement adapté à l'avenir des exploitations.

- **Conforter la participation de l'agriculture à l'identité, à l'équilibre et à l'attractivité du territoire**

Il s'agit de valoriser et de développer les fonctions territoriales, patrimoniales et environnementales de l'agriculture dans un meilleur partenariat avec la ville.

La diversité des productions sur la commune de Etaples sur Mer et les paysages qui en découlent doivent être soutenus comme une richesse patrimoniale et économique, le dialogue agriculteurs-commune-citadins doit être conforté pour garder une bonne harmonie sur le territoire. Il doit être privilégié à toute tentative de sanctuarisation réglementaire.

En effet, l'avenir du territoire Maritime et Rural du Montreuillois passe par sa mise en valeur et son entretien dans un souci de développement durable. Les agriculteurs sont des acteurs primordiaux à l'entretien du territoire au sein de l'espace rural.

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS

